

« Une réforme de fond et non une réponse à l'actualité »

Philippe Courard l'affirme : la réforme de la démocratie locale sortira ses effets dès le 8 octobre prochain. Et même si certaines mesures – comme la motion de méfiance – font aujourd'hui la une de l'actualité, le ministre wallon des Affaires intérieures rappelle que le travail de réflexion a débuté il y a longtemps. Objectif premier : réconcilier les citoyens et la vie politique.

Quels sont les objectifs d'une telle réforme ?

Philippe Courard : *Il y en a principalement trois : plus de transparence, plus de démocratie et plus d'efficacité. Il fallait changer les choses pour réconcilier politique et citoyens, afin que ces derniers puissent s'exprimer plus facilement. La réforme comporte ainsi deux volets : la démocratie représentative et la démocratie participative. Cela concerne donc autant les droits et devoirs des élus que des citoyens. Dans ce dernier cas, la mesure la plus connue est la nouvelle manière de choisir le bourgmestre ou encore la volonté de favoriser la consultation populaire. Il sera également proposé prochainement une implication plus importante de tous les acteurs de la commune dans la gestion du budget : par exemple, si la commune accorde un subside à une association, la majorité sera tenue de rendre des comptes. Je l'ai bien dit : plus de transparence.*

Vous êtes bourgmestre d'Hotton. Estimez-vous que votre expérience locale, en milieu rural, a influencé la réforme pour coller plus à la réalité de terrain ?

C'est avant tout l'expérience politique que je me suis forgée : conseiller, bourgmestre, puis ministre. Avec la chance d'avoir rempilé pour une deuxième législature. Durant ces

mandats, j'ai beaucoup écouté les gens pour ensuite réaliser un travail de fond. Il est très facile de faire des effets d'annonce, beaucoup plus que de coucher sur papier un texte fouillé et cohérent. Lorsque j'ai mis en route ce vaste chantier, certains m'ont descendu en flèche, argumentant entre autres qu'il me manquerait du temps. Je peux vous l'assurer : en octobre prochain, j'aboutirai, l'électeur bénéficiera des changements et, du moins je l'espère, se sentira plus impliqué. Et tant pis si mon prédécesseur (Charles Michel – MR) s'est arrêté aux déclarations d'intention ! Ce n'est pas une réforme réactive, pour répondre à des questions d'actualité ; c'est un véritable travail de fond.



En ce qui concerne l'élection « directe » du bourgmestre (élu ayant obtenu le plus de voix sur la liste la plus importante de la majorité), la mesure vise entre autres à éviter les « machines à voix » : si on réussit le meilleur score, on devra accepter le poste ; pas question donc de s'engager à la légère. N'aurait-on pas pu aller plus loin en évitant les « machines à voix politiques » comme les ministres ou les présidents de partis ?

Tout d'abord, le 8 octobre, c'est l'électeur qui décidera. Qui vous dit que le 9 octobre, je serai encore plébiscité pour prendre l'écharpe maïorale ? Puis le

poste de ministre reste éphémère. Si en 2007, le PS n'est plus dans la majorité fédérale, il pourrait y avoir des réorganisations au niveau régional. Il y a une vie après celle de ministre ! Je pourrais par exemple gérer à nouveau activement ma commune d'ici un an ou deux, si l'électeur le veut bien entendu.

Lors d'un conseil communal, vous entendez imposer au conseiller qui écrit un point à l'ordre du jour un « projet de délibération ».

Dans un souci d'efficacité, nous voulons éviter à l'avenir que des points soient débattus sans réflexion préalable. Par exemple, je vais soudainement avoir l'idée de faire construire un hall omnisports dans ma commune. Et je vais le faire inscrire à l'ordre du jour sans savoir les implications d'un tel projet, que ce soit d'un point de vue économique, législatif, architectural, etc. C'est un peu court. Mon idée est donc d'obliger le conseiller à monter un dossier complet, à l'aide du personnel communal. Tout le monde y gagnera : si le projet est bon, il passera la rampe du conseil plus vite puisqu'il y aura les arguments pour le défendre.

La motion de méfiance a été battue en brèche par le Conseil d'Etat. Vous aviez prévu de modifier le texte en fonction des critiques. Où en est-on ?

Tout d'abord, je tiens bien à préciser que je suis en désaccord avec le Conseil d'Etat qui a perçu la motion comme une mesure disciplinaire et non une décision politique. Or, nous ne voulons en aucun cas nous substituer à la Justice ! L'objectif de la motion n'est pas de juger de la culpabilité ou non d'une personnalité politique dans des dossiers, mais de permettre aux élus communaux de signifier qu'ils n'ont plus confiance en quelqu'un. Et le système est démocratique : le parti de l'élu doit être d'accord et le conseil communal vote à main levée... on agit donc dans la transparence la plus complète. Nous allons donc corriger le texte et déposer

prochainement un nouveau projet. Même si, sur le fond, je reste convaincu que l'angle d'attaque du Conseil d'Etat est mauvais.

Vous comptez favoriser l'interpellation au conseil communal (d'un élu ou d'un citoyen) : n'est-il pas risqué de voir un intervenant monopoliser le temps de parole (une des techniques utilisées notamment par l'extrême droite pour paralyser le jeu politique) ?

Nous avons prévu des garde-fous. Le conseiller devra toujours poser sa question par écrit en respectant un délai précis (x heures avant le conseil par exemple) et la réponse pourra être différée dans le temps. Durant le conseil, il sera également réservé une plage horaire précise pour les interventions (1/2 heure par exemple).

Le pacte de majorité, qu'on pouvait imaginer comme une véritable « déclaration d'intention communale », se borne aujourd'hui à référencer des données administratives (composition de la majorité, noms et attributions des échevins, etc.). Un peu court ?

Non parce que la déclaration d'intention existe bien mais dans un autre document : le Contrat d'avenir local qui est un peu le pendant communal du Contrat d'avenir de la Wallonie. Pour élaborer le texte, la population devra être consultée et informée. Ensuite, le Collège adaptera le texte selon ces discussions préalables pour être ensuite à nouveau présenté à la population. Il pourra alors s'afficher comme un véritable plan d'avenir local.

Concernant la consultation populaire, en abaissant le seuil minimum de participation à 10%, pensez-vous que les résultats reflèteront réellement les envies de la population ?

Ce qui est important dans la réforme, c'est de faire comprendre aux citoyens qu'on va les inviter à voter et qu'on tiendra compte de cet avis. 10%, cela

peut paraître faible mais reportez ce pourcentage sur une ville comme Liège ! Il serait offensant de dire à plus d'un millier de personnes qui se sont déplacées que leur avis ne compte pas. C'est dans l'optique de réconcilier citoyens et politique que je veux favoriser aujourd'hui la consultation populaire. A chaque fois, il devra y avoir débat en aval. Il est également prévu un budget pour soutenir pareille initiative. Attention aussi : pas question de réquisitionner les électeurs toutes les semaines.

Vous parlez de réconcilier le citoyen et la politique. Rien n'est en revanche prévu pour améliorer les relations parfois tendues entre la commune et les associations qui y vivent...

C'est prévu, mais plus tard et dans le cadre du budget participatif. Il devrait y avoir plus de transparence, notamment en termes de subsides communaux. En inscrivant ce type d'aides dans les comptes, cela devrait permettre de mettre en avant la vie associative, les activités organisées, etc. Avec la possibilité d'introduire un recours si on estime que certaines aides sont démesurées par rapport à d'autres.

Pour aider le citoyen à s'y retrouver le 8 octobre, bientôt un aide mémoire ?

Tout à fait ! Avant l'été, le « Dico-Electeur » sera dans les boîtes aux lettres des citoyens wallons.

Propos recueillis par

Antoine GRUSELIN (22 mai 2006).